

Comment choisir entre un REEE individuel, familial et collectif

Il existe trois types de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) : individuel, familial et collectif. Le type de REEE qui vous convient le mieux dépend du nombre d'enfants ou de bénéficiaires pour lesquels vous voulez épargner, leur âge, les avantages et les inconvénients de chaque type.

Le REEE individuel

Pierre veut ouvrir un REEE pour son neveu de 11 ans. Comme il épargne pour un seul bénéficiaire et qu'il n'est pas son frère, son père ou son grand-père, il choisit d'ouvrir un REEE individuel.



Le REEE individuel sert à épargner pour les études d'un bénéficiaire et il n'est pas nécessaire qu'il y ait un lien de parenté entre le bénéficiaire et le souscripteur. Vous pouvez donc en ouvrir un pour un enfant avec lequel vous n'avez pas de lien du sang. Vous pouvez même cotiser à un REEE individuel pour vous-même.

Les avantages du REEE individuel

- Tout le monde peut ouvrir un REEE individuel et y cotiser.
- Vous n'avez pas à avoir un lien de parenté avec le bénéficiaire (il n'est pas nécessaire qu'il soit votre frère ou votre sœur, votre enfant ou votre petit-enfant).
- Vous pouvez désigner le bénéficiaire du REEE ou le changer à tout âge.
- Vous pouvez cotiser au régime, peu importe l'âge du bénéficiaire.
- Vous pouvez regrouper des régimes individuels pour en faire un régime familial en tout temps.

Les inconvénients du REEE individuel

- Vous devez ouvrir plusieurs régimes individuels si vous épargnez pour plus d'un bénéficiaire.
- L'ouverture de plusieurs régimes individuels peut exiger plus de temps, de documentation et de frais.

Comment choisir entre un REEE individuel, familial et collectif

Le REEE familial

Elizabeth est la mère de deux jeunes enfants âgés de deux ans et de quatre ans. Comme il s'agit d'un frère et d'une sœur et qu'Elizabeth est la mère des deux enfants, elle peut ouvrir un REEE familial.



Le REEE familial sert à épargner pour les études d'un bénéficiaire ou plus, mais il est nécessaire qu'il y ait un lien de parenté (frère, sœur, enfant ou petit-enfant) avec le souscripteur. Le régime familial est un choix idéal si vous épargnez pour deux enfants ou plus.

Les avantages du REEE familial

- Il est plus facile d'ajouter un nouvel enfant à un régime familial existant que de créer un nouveau régime individuel.
- Vous pourriez économiser des frais si vous optez pour un REEE familial plutôt que pour des REEE individuels.
- Il est plus facile de transférer des fonds entre les enfants désignés comme bénéficiaires d'un REEE familial qu'entre les bénéficiaires de REEE individuels.
- Un enfant peut utiliser une plus grande somme détenue dans le REEE qu'un autre, ce qui est utile si les frais de scolarité diffèrent d'un enfant à l'autre.
- Les subventions et les bons gouvernementaux détenus dans le REEE peuvent être partagés entre tous les enfants bénéficiaires du régime, vous conférant ainsi d'une flexibilité accrue pour utiliser les fonds.

Les inconvénients du régime familial

- Tous les bénéficiaires doivent avoir un lien de parenté avec la personne qui ouvre le régime (frère, sœur, enfant ou petit-enfant).
- Tous les bénéficiaires doivent être âgés de moins de 21 ans lorsqu'on les désigne comme bénéficiaires du régime.
- Vous pouvez uniquement cotiser au régime jusqu'à ce qu'un bénéficiaire ait 31 ans ou pendant 31 années après l'avoir ouvert (selon la première de ces éventualités).

Comment choisir entre un REEE individuel, familial et collectif

Le REEE collectif

Lin et Catherine attendent leur premier enfant, dont la naissance est prévue le mois prochain. Ils ont reçu des brochures diverses leur demandant de penser à adhérer à un régime de bourses d'études ou à un régime d'épargne-études pour leur enfant. Ils ont découvert qu'il s'agissait de publicités de sociétés spécialisées dans la vente de REEE collectifs. Après avoir effectué quelques recherches, ils ont également constaté que même si ces sociétés peuvent les aider à investir leur argent et à gérer leur compte, le REEE collectif comporte de nombreuses restrictions et les frais qui s'y rattachent sont beaucoup plus élevés que ceux des REEE individuel et familial.



On appelle également le **REEE collectif** « régime de bourses d'études » et il est vendu par des sociétés spécialisées. Essentiellement, le REEE collectif est un ensemble de régimes individuels qui sont regroupés par la société en fonction de l'année de naissance de chaque enfant. Chaque famille qui ouvre un REEE collectif signe un contrat avec la société pour cotiser à son régime en achetant des « unités » selon un calendrier préétabli. Lorsque le régime vient à échéance, votre enfant partagera les revenus d'autres investisseurs avec des enfants du même âge.

Les risques liés au REEE collectif

- De façon générale, il est difficile de lire et de comprendre les contrats.
- Le régime collectif a tendance à être moins flexible et à comporter plus de restrictions que les autres types de REEE.
- Vous ne pouvez pas contrôler le montant ni la fréquence des paiements.
- Vous pourriez devoir payer des pénalités et des intérêts si vous n'êtes pas en mesure de faire les versements périodiques.
- Si votre enfant n'entame pas ses études postsecondaires en même temps que le reste du groupe, cela pourrait avoir un effet sur vos revenus.
- Si vous vous retirez du régime avant l'échéance, tous vos revenus seront versés au groupe et vous risquez de perdre de l'argent en raison des frais de vente.

Comment choisir entre un REEE individuel, familial et collectif

REEE individuel	REEE familial	REEE collectif
<ul style="list-style-type: none">• Il est offert dans les institutions financières (p. ex., les banques);• Un bénéficiaire par régime;• Il n'est pas nécessaire qu'il ait un lien de parenté entre le bénéficiaire et le souscripteur;• Le bénéficiaire peut avoir n'importe quel âge lorsqu'il est désigné comme bénéficiaire du régime;• Il est possible de cotiser au régime, peu importe l'âge du bénéficiaire.	<ul style="list-style-type: none">• Il est offert dans les institutions financières (p. ex., les banques);• Un bénéficiaire ou plus par régime;• Tous les bénéficiaires doivent avoir un lien de parenté avec le souscripteur (frère, sœur, enfant ou petit-enfant);• Le bénéficiaire doit être âgé de moins de 21 ans lorsqu'on le désigne comme bénéficiaire du REEE;• Il est possible de cotiser au régime jusqu'à ce que le bénéficiaire ait 31 ans;• La SCEE peut servir à tout bénéficiaire jusqu'à un plafond de 7 200 \$ par bénéficiaire;• Les revenus accumulés sur la SCEE supplémentaire et le BEC peuvent être utilisés par tous les bénéficiaires qui sont frères et sœurs.	<ul style="list-style-type: none">• Il est offert par les courtiers en plans de bourses d'études seulement;• Un ensemble de régimes individuels dont les bénéficiaires sont tous nés la même année;• Les cotisations de l'ensemble des souscripteurs sont mises en commun et investies ensemble;• Les cotisations sont des versements périodiques d'un certain montant d'argent pendant une période définie;• Des frais et des intérêts peuvent s'appliquer si vous ne faites pas les paiements;• Toutes les règles et les restrictions des régimes individuels s'appliquent également aux régimes collectifs;• Les régimes collectifs diffèrent les uns des autres et sont assortis de leurs propres règles. Il importe de lire les règles du régime attentivement.